

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**23 Juin 2020**

Le Conseil Municipal de LAYRAC s'est réuni en séance ordinaire le 23 Juin 2020 à 19h00 au foyer des campagnes sous la Présidence de Rémi CONSTANS, Maire.

À l'unanimité le Conseil Municipal a décidé que la séance se tiendrait à huit clos.

**ONT ÉTÉ DÉBATTUES ET VOTÉES LES QUESTIONS SUIVANTES :**

⇒ à l'unanimité,

l'instauration au bénéfice des agents appartenant au cadre d'emploi des ingénieurs, le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

⇒ à l'unanimité,

la désignation des membres de la commission communale des Impôts Directs

⇒ à la majorité,

**22 pour**

**4 abstentions (Mme MONESTES - M. GARAYOA - Mme LASGLEYZES - M. BARADA)**

la désignation de Messieurs Rémi CONSTANS et Jean-Jacques AURENSAN délégués de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association Tourisme et Patrimoine de Layrac (ATPL)

⇒ à la majorité,

**22 pour**

**4 abstentions (Mme MONESTES - M. GARAYOA - Mme LASGLEYZES - M. BARADA)**

la désignation de Monsieur Patrick VALIERE correspondant sécurité routière

⇒ à la majorité,

**22 pour**

**4 abstentions (Mme MONESTES - M. GARAYOA - Mme LASGLEYZES - M. BARADA)**

la désignation de Monsieur Thierry PILLIAUDIN correspondant défense

⇒ à la majorité,

**22 pour**

**4 abstentions (Mme MONESTES - M. GARAYOA - Mme LASGLEYZES - M. BARADA)**

la désignation de Madame Josiane BARENNES correspondante locale à la Chambre d'Agriculture

⇒ à la majorité,

**22 pour**

**4 abstentions (Mme MONESTES - M. GARAYOA - Mme LASGLEYZES - M. BARADA)**

la désignation de Monsieur Louis-Pierre PEYRET délégué pour siéger aux différentes instances de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens

⇒ à la majorité,

**22 pour**

**4 abstentions (Mme MONESTES - M. GARAYOA - Mme LASGLEYZES - M. BARADA)**

la désignation de Mesdames Janine DUPIEU et Léa LONGO représentantes du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration de l'Association SYLLABE

⇒ à l'unanimité,

la convention de partenariat entre la commune et l'ARPA 47

⇒ à l'unanimité,

l'adoption du Compte Administratif de l'exercice 2019

Excédent de la section de fonctionnement : 487 334,17 €

Déficit de la section d'investissement : 469 532 ,12 €

⇒ à l'unanimité,

l'adoption du Compte de Gestion de l'exercice 2019, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes

⇒ à l'unanimité,

l'affectation de résultat du Compte Administratif 2019 sur le budget 2020 :  
en section d'investissement l'affectation au compte 1068 de la somme de 798 781,53 €  
en section de fonctionnement à la ligne R002 la reprise de l'excédent de 631 455,27 €  
en section d'investissement à la ligne D001 la reprise du déficit de 625 969,61 €

⇒ à l'unanimité,

la reconduction pour l'année 2020 des taux de la fiscalité directe locale appliquée en 2019

	TAUX 2019	TAUX 2020
Taxe d'habitation	13,21	13,21
Taxe foncière sur le bâti	26,03	26,03
Taxe foncière sur le non bâti	68,78	68,78

⇒ à la majorité,

**22 pour**

**4 abstentions (Mme MONESTES - M. GARAYOA - Mme LASGLEYZES - M. BARADA)**

le vote du Budget Primitif 2020 par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'Investissement

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 485 105,27	3 485 105,27
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 282 190,30	2 282 190,30
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2020</b>	<b>5 767 295,57</b>	<b>5 767 295,57</b>

⇒ à l'unanimité,

la demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR, enveloppe départementale, au taux de 34,61 % soit 99 500 €

⇒ à l'unanimité,

l'exonération des droits de place pour les participants au marché fermier pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020

NB. : Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat de la Mairie.